

CONVOCACTION

Date : 19 mars 2024

Affichée le : 19 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 24

Votants : 35

Pouvoirs : 11

Absent : 6

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

04 AVR. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

08 AVR. 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

Mme HAMADOUCHE

Mme SOW

M. AÏT MESSAOUD

Mme ELONGUERT

M. EL OUSTI

Mme SENET

M. EL MOUSSAOUI

M. BOULHAMANE

Mme MEHADJI

Mme TALL

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à M. AKABLI

Pouvoir à Mme SAKHO

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. PERRIN

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BULUT

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à M. VILLEMAIN

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Halimatou SAKHO

2 Budget Principal - Compte administratif 2023

■ **Rapport de présentation :**

Abdoulaye DEME, Adjoint

Les résultats du compte administratif 2023 du budget principal se décomposent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DES DÉPENSES REALISEES	51 418 461,90	17 911 553,44
TOTAL DES RECETTES REALISEES	57 898 944,46	21 971 521,86
SOIT UN SOLDE DE L'EXERCICE	+ 6 480 482,56	+ 4 059 968,42
REPORT N- 1	+ 1 182 914,36	-4 114 336,87
SOIT UN SOLDE D'EXÉCUTION DE L'EXERCICE	+ 7 663 396,92	-54 368,45
SOIT UN SOLDE GLOBAL	+ 7 609 028,47	

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 est de 6 480 482,56 €.
Le résultat d'investissement de l'exercice 2023 est de 4 059 968,42 €.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 060-216001743-20240408-02_DEL_CM020424-DE



Auxquels s'ajoutent les résultats de l'exercice antérieur soit :

- Un résultat de fonctionnement 7 663 396,92 €.
- Un résultat d'investissement de -54 368,45 €.
- Soit un résultat global cumulé 7 609 028,47 €.

A ce résultat global, il convient d'ajouter les restes à réaliser de la section d'investissement qui s'élèvent à 7 485 837.18€ en dépenses et à 3 564 870.21 € en recettes, soit un différentiel positif de 3 688 061.50 €.

Vous trouverez en annexe, en sus des documents budgétaires réglementaires détaillés, une synthèse du compte administratif 2023 et du budget primitif 2024, qui, en application du Code Général des Collectivités Territoriales sera mise à disposition des citoyens sur le site internet de la Ville.

En application de l'article L.2121-14, le Conseil Municipal, dans les séances où le compte administratif est débattu, élit son président, **le Maire devant se retirer au moment du vote, Sophie LEHNER est nommée présidente de la séance.**

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'adopter le compte administratif 2023.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-13, L. 2121-14, L.2121-29, et L.2121-31

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte administratif 2023 ci-annexé,

Vu le rapport de présentation synthétique du compte administratif ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 18 mars 2024,

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 31	Pour : 29	Contre : 2	Abstention : 0	Ne prends pas part au vote : 4
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

■ **Décide à la majorité :**

Article unique : D'adopter le compte administratif 2023, Monsieur le Maire s'étant retiré de la séance.

CREIL, le **08 AVR. 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Halimatou SAKHO

Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance

08 AVR. 2024

Publication électronique sur le site internet de la Ville le